

MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU  
TRAVAIL

portant reclassement et nomination de  
Monsieur BILONGUI Paul, Contrôleur  
de 3° Echelon des-P et T.

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE  
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

SAS :

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.77; /  
(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut  
Général des fonctionnaires; /  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires; /  
(/u le décret n° 59-8/FP du 24 Janvier 1959 fixant la  
liste des cadres du personnel de l'Office National des Postes et  
Télécommunications de la République Populaire du Congo;  
(/u le décret n° 59-13 du 24.1.59 fixant statut du cadres  
des Directeurs et Inspecteurs principaux (branche administrative) des  
P et T; en RPC modifié par le Décret n° 72-223 du 26.6.72  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires; /  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du  
3.2.1962 portant statut Général des fonctionnaires; /  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les  
dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires; /  
(/u le décret n° 67-50/RR-BE du 24.2.1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et  
reclassements; /  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Mili-  
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan; /  
(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres; /  
(/u l'arrêté n° 6272/MJT-DGT-DCGPCE du 16-8-77 autorisant  
Monsieur BILONGUI Paul, Contrôleur des IEM de 3° échelon à suivre  
un stage de Formation au Centre International de Perfectionnement  
à Toulouse (France); /  
(/u l'arrêté n° 1432/MAT-CPT du 1.4.76 portant promotion  
à trois (3) ans au titre de l'année 1975 des fonctionnaires des  
cadres de la catégorie B, hiérarchie II des Postes et Télécommunications  
de la République Populaire du Congo en ce qui concerne Monsieur  
BILONGUI Paul; /  
(/u la lettre n° 3339/DOS du 2-12-77 de Monsieur le  
Directeur Général de l'Office National des Postes et Télécommuni-  
cations; /  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.77 relative à l'exercice  
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 59-11 du 24-1-59 ~~modifié~~. Monsieur BILONGUI Paul, ~~Contrôleur~~ ~~de~~ ~~l'Etat~~ de 3° échelon, indice 640 des cadres de la catégorie B, hiérarchie II des P et P en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Institut National des cadres Administratifs de Paris, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur Principal de 1er échelon, indice 790 ACC = néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 26-8-77 date effective de reprise de service de l'intéressé, à l'issue de son stage, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice Président  
du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement, Ministre du Plan,

Brazzaville, le 12 MAI 1978

Le Ministre de l'Information  
et des Postes et Télécommuni-  
cations,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

Capitaine Célestin GOMA FOUTOU.-

Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux,

Henri L O P E S.-

Alphonse MOUISOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT-DFP.	3
DFP-B.ST	1
D.B.	2
D.C.F.	2
ONPT	2
SGCM/BC	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1

*Just*